

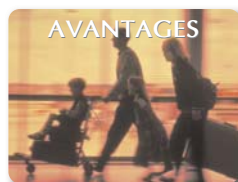
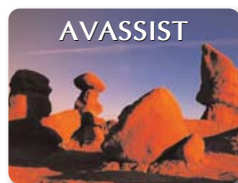
AVA

Bien s'assurer pour mieux voyager



Bien s'assurer pour mieux voyager

en 12 contrats



AVA Assurance-Voyages & Assistance

25 rue de Maubeuge - 75009 Paris

Tél. : 01 53 20 44 20 - Fax. : 01 42 85 33 69

Société de gestion et de courtage d'assurances inscrite à l'ORIAS - 07 023 453 www.oriass.fr

Internet : <http://www.ava.fr> - <http://pro.ava.fr> - E-mail : info@ava.fr





en 1981, AVA crée la Carte Santé USA-Canada, dont le principe de prise en charge et de paiement direct des frais médicaux en cas d'hospitalisation sur présentation d'une simple carte constituait alors une véritable innovation.

Nous vous présentons dans cette brochure " Edition 2010 " une gamme de contrats répondant aux besoins de tous les voyageurs, qu'ils soient de tourisme ou d'affaires, de toutes nationalités, pour de courts ou de longs séjours.

Les bouleversements de l'industrie touristique, nous confortent dans notre approche :

Des garanties " haut de gamme", des contrats innovants comme notre option ZAP qui étend les motifs d'annulation aux actes de terrorisme, aux attentats ou aux conséquences d'évènements climatiques, **une qualité de service, un conseil personnalisé** restent les points forts qui font la notoriété d'AVA.

La garantie des **frais médicaux à concurrence de 500.000 €** est incluse dans la plupart de nos contrats, elle est même **illimitée pour Plan Santé International et AVA Mission** et s'applique dans le monde entier.

Nous répondons de façon adaptée à chaque type de séjour ou de voyage, en France ou à l'étranger, en tenant compte des besoins de chacun.

Notre gamme de contrats individuels, présentée dans les pages suivantes, s'articule autour de deux thèmes :

- Le tourisme et les loisirs
- La mobilité professionnelle.

Les **contrats polyvalents** couvrent indifféremment des déplacements privés ou professionnels.

Pour les **groupes**, à partir de 15 voyageurs, nous disposons de nombreuses polices permettant de répondre à **la carte** aux budgets et aux exigences de tous.

Consultez-nous pour recevoir les détails de cette offre.

Dans les dernières pages, vous trouverez un bulletin d'adhésion à compléter et à nous renvoyer, ainsi que des précisions sur les **modalités de souscription**, notamment pour les **garanties d'annulation**.

Consultez votre assureur ou votre agent de voyage ; ils vous connaissent et sauront vous conseiller le contrat le mieux adapté aux caractéristiques de votre séjour.

Toute l'équipe d'AVA vous souhaite un agréable voyage, en toute tranquillité...

Vincent CORDIER
Directeur Général

Bien s'assurer pour mieux voyager

Sommaire

■ Tourist Card	p. 3
■ Snow Cool	p. 4
■ AVAssist	p. 5
■ Carte Santé	p. 6
■ Annulation	p. 7
■ Capital	p. 8
■ Plan Santé	p. 9
■ Incoming	p. 10
■ Avantages	p. 11
■ AVA Mission	p. 12
■ AVA Expat	p. 13
■ MED Expat	p. 14
■ Bulletin d'adhésion	p. 15
■ Modalités	p. 17



TOURIST CARD



Durée maximum du séjour	60 jours
Territorialité	Monde entier
Domicile de l'assuré	Union Européenne
Prime minimum par personne	50 € / mois de séjour

Frais médicaux - Assistance - Rapatriement

- Prise en charge ou remboursement des frais médicaux à concurrence de 500.000 €.
 - directement en cas d'hospitalisation après appel obligatoire au centre d'assistance, sans franchise
 - au retour de l'assuré et sans intervention de la Sécurité Sociale pour les autres frais de santé, franchise 30 €
 - remboursement des soins dentaires d'urgence à concurrence de 70 % des frais réels, plafonné à 250 €
- Rapatriement sanitaire par le centre d'assistance
- Prise en charge d'un titre de transport Aller Retour et des frais de séjour pour un proche, en cas d'hospitalisation de l'assuré
- Mise à disposition de l'assuré d'un titre de transport Retour, en cas de décès d'un parent proche
- Retour accompagné des enfants
- Rapatriement du corps en cas de décès
- Frais d'un homme de loi à concurrence de 3.000 €
- Avance de la caution pénale à hauteur de 7.500 €
- Frais de recherche et de secours à concurrence de 4.000 €

Annulation-modification de voyage, y compris les rechutes ou aggravations de maladies antérieures.

- Remboursement des frais d'annulation à concurrence de 6.000 € par assuré ou 30.000 € par événement, franchise 30 €, en cas de :
 - Maladie, Accident, Hospitalisation ou Décès de l'assuré, d'un membre de sa famille ou du remplaçant professionnel de l'assuré, préalablement désigné au bulletin d'adhésion

L'assuré et son conjoint sont également garantis en cas de :

- Complication de grossesse avant le 8^{ème} mois
- Convocation administrative ou judiciaire, convocation à un examen de rattrapage
- Licenciement économique
- Dommages matériels importants au domicile nécessitant sa présence impérieuse
- Dommages graves au véhicule l'empêchant de se rendre au lieu de séjour
- Contre-indications et suites de vaccination
- Obtention d'un emploi pour les inscrits à l'ANPE
- Mutation professionnelle entraînant un déménagement
- Refus de congé, du fait de l'employeur, franchise 25% des frais d'annulation
- Refus de visa

Annulation "tout sauf", ZAP

- Remboursement des frais d'Annulation à concurrence de 6.000 € par assuré, franchise 20 % des frais d'annulation avec un minimum de 150 € par dossier, en cas d'impossibilité de partir en raison de la survenance de **TOUT** événement imprévisible et indépendant de la volonté de l'assuré, non énuméré ci-dessus, y compris les attentats et actes de terrorisme dans le pays de destination, **SAUF** pour les cas suivants :
 - Toute circonstance ne nuisant qu'au simple agrément du voyage,
 - La défaillance financière, la responsabilité du voyageur ou du transporteur,
 - Les annulations du fait du voyageur ou du transporteur,
 - Les annulations consécutives à un oubli de vaccination,
 - Les annulations ayant pour origine la non-présentation d'un document indispensable au voyage.

Interruption de séjour

- Remboursement des prestations terrestres non utilisées, à concurrence de 6.000 € par assuré et 30.000 € par événement, suite à une intervention d'assistance, franchise 30 €

Bagages

- Vol de bagages à concurrence de 1.500 € par assuré ou 4.000 € par événement, franchise 30 € par assuré.

Pour les objets de valeur le plafond de remboursement est de 50 % du montant de la garantie.

- Retard de bagages de plus de 24h, à concurrence de 150 € par assuré et dans la limite des frais engagés.
- Retard d'avion de plus de 6h, à concurrence de 150 € par assuré dans la limite des frais engagés.

Responsabilité Civile, vie privée

- Dommages corporels 4.500.000 €, dommages matériels 450.000 €, franchise 80 €

Capital Accident

- Versement d'un capital de 8.000 € en cas de décès accidentel ou d'Invalidité, 80.000 € en cas de décès accidentel en cours de transport aérien.

Tarifs en fonction du prix du voyage

Toutes les garanties dont l'annulation 30 jours avant le départ (barème SNAV)	5 %
Toutes les garanties dont l'annulation 60 jours avant le départ (tout barème)	6 %

Rappel : prime minimum par personne et par mois : 50 €

On entend par événement, le cas où la garantie s'exerce en faveur de plusieurs assurés.

SNAV - Syndicat National de Agents de Voyages. Son barème précise le montant des frais qui restent à la charge du voyageur, en cas de renoncement au voyage. Plus le voyage est proche, plus les pénalités sont élevées, pour atteindre jusqu'à 100 % du prix du voyage.*

Ce descriptif n'est pas un document contractuel.





SNOW COOL



Territorialité	Monde entier
Domicile de l'assuré	Union Européenne
Age limite	70 ans

Assistance

- Frais de secours, recherche et sauvetage à concurrence de 4.000 € par assuré par tout type de moyens terrestres ou aériens, y compris pour le ski " hors piste "
- Frais de transport en ambulance jusqu'à l'hôpital le plus proche
- Mise à disposition d'un titre de transport pour un membre de la famille
- Retour des accompagnants
- Rapatriement de l'assuré à son domicile
- Retour anticipé de l'assuré

Assurances

Si à la suite d'un accident vous ne pouvez continuer la pratique du ski...

- Remboursement du forfait de remontées mécaniques (au prorata temporis) maximum 400 € par assuré
- Remboursement des frais d'école de ski (au prorata temporis) maximum 400 € par assuré
- Indemnité de 50 € par jour en cas d'incapacité temporaire accidentelle, maximum 8 jours
- Interruption de séjour aux mêmes conditions, maximum 1.500 € par événement
- Bris accidentel de ski, remboursement de la location de ski de substitution, maximum 150 € par assuré

Pour tous les cas, l'engagement de la Compagnie est limité à 1.500€ par famille au titre des garanties Assurances.*

Responsabilité Civile, vie privée

- Assurance de la Responsabilité Civile, sans franchise
 - Dommages corporels 450.000 €
 - Dommages matériels 45.000 €

Et en option..

Frais médicaux à l'étranger

- Prise en charge ou remboursement des frais médicaux à concurrence de 10.000 €, sans franchise
 - directement en cas d'hospitalisation
 - au retour de l'assuré et sans intervention de la Sécurité Sociale pour les autres frais de santé.

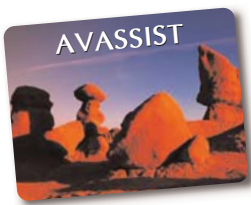
Tarifs

	SEMAINE	SAISON**
Individuel	12 €	29 €
Famille*	43 €	95 €

OPTION FRAIS MÉDICAUX	SEMAINE	SAISON**
Individuel	1 €	3 €
Famille*	2 €	6 €

**On entend par Famille, 2 parents et jusqu'à 3 enfants de moins de 25 ans.*

*** Saison : de décembre à fin avril*



Durée maximum du séjour	60 jours
Territorialité	USA Canada
Domicile de l'assuré	Union Européenne

Frais médicaux - Assistance - Rapatriement

- Prise en charge ou remboursement des frais médicaux à concurrence de 500.000 €, sans franchise
 - directement en cas d'hospitalisation après appel au centre d'assistance
 - au retour de l'assuré et sans intervention de la Sécurité Sociale pour les autres frais de santé
 - remboursement des soins dentaires d'urgence à concurrence de 70 % des frais réels, plafonné à 250 €
- Rapatriement sanitaire par le centre d'assistance
- Prise en charge d'un titre de transport Aller Retour et des frais de séjour pour un proche, en cas d'hospitalisation de l'assuré
- Mise à disposition de l'assuré d'un titre de transport Retour, en cas de décès d'un parent proche
- Retour accompagné des enfants
- Rapatriement du corps en cas de décès
- Frais d'un homme de loi à concurrence de 3.000 €
- Avance de la caution pénale à hauteur de 7.500 €
- Avance de fonds à concurrence de 500 €, en cas de perte ou vol de mode de paiement, de passeport
- Frais de recherche et de secours à concurrence de 4.000 €

Annulation-modification de voyage, y compris les rechutes ou aggravations de maladies antérieures.

- Remboursement des frais d'annulation à concurrence de 6.000 € par assuré ou 30.000 € par événement, franchise 30 €, en cas de :
 - Maladie, Accident, Hospitalisation ou Décès de l'assuré, d'un membre de sa famille ou du remplaçant professionnel de l'assuré, préalablement désigné au bulletin d'adhésion

L'assuré et son conjoint sont également garantis en cas de :

- Complication de grossesse avant le 8^{ème} mois
- Convocation administrative ou judiciaire, convocation à un examen de rattrapage
- Licenciement économique
- Dommages matériels importants au domicile nécessitant sa présence impérative
- Dommages graves au véhicule l'empêchant de se rendre au lieu de séjour
- Contre-indications et suites de vaccination
- Obtention d'un emploi pour les inscrits à l'ANPE
- Mutation professionnelle entraînant un déménagement
- Refus de congé, du fait de l'employeur, franchise 25% des frais d'annulation
- Refus de visa

Annulation "tout sauf", ZAP

- Remboursement des frais d'Annulation à concurrence de 6 000 € par assuré, franchise 20 % des frais d'annulation avec un minimum de 150 € par dossier, en cas d'impossibilité de partir en raison de la survenance de TOUT évènement imprévisible et indépendant de la volonté de l'assuré non énumérés ci-dessus, y compris les attentats et actes de terrorisme dans le pays de destination, SAUF :

- Toute circonstance ne nuisant qu'au simple agrément du voyage,
- La défaillance financière, la responsabilité du voyageur ou du transporteur,
- Les annulations du fait du voyageur ou du transporteur,
- Les annulations consécutives à un oubli de vaccination,
- Les annulations ayant pour origine la non-présentation d'un document indispensable au voyage.

Interruption de séjour

- Remboursement des prestations terrestres non utilisées, à concurrence de 6.000 € par assuré et 30.000 € par événement, suite à une intervention d'assistance.

Bagages

- Vol de bagages à concurrence de 1.500 € par assuré ou 4.000 € par événement, franchise 15 € par assuré.

Pour les objets de valeur le plafond de remboursement est de 50 % du montant de la garantie.

- Retard de bagages de plus de 24h, à concurrence de 150 € par assuré et dans la limite des frais engagés.
- Retard d'avion de plus de 6h, à concurrence de 150 € par assuré dans la limite des frais engagés.

Capital Accident

- Versement d'un capital de 8.000 € en cas de décès accidentel ou d'Invalidité

Responsabilité Civile, vie privée

- Dommages corporels 4.500.000 €, dommages matériels 450.000 €, franchise 80 €

Et en option...

Dommages au véhicule de location, CDW / LDW

- A concurrence du montant de la franchise ou du montant des réparations, maximum 22.000 €.

Tarifs

	- de 15 jours	- de 30 jours	- de 45 jours	- de 60 jours
1 personne	85 €	120 €	180 €	260 €
2 personnes	130 €	180 €	290 €	410 €
1 famille	210 €	295 €	430 €	630 €
Option CDW/LDW	50 €	100 €	150 €	200 €

On entend par famille : 2 parents et jusqu'à 4 enfants de moins de 25 ans



CARTE SANTE

Durée maximum du séjour	60 jours
Territorialité	Monde entier
Domicile de l'assuré	Union Européenne
Prime minimum par personne	25 €
Age limite, au-delà nous consulter	75 ans

Frais médicaux - Assistance - Rapatriement

- Prise en charge ou remboursement des frais médicaux à concurrence de 500.000 €, sans franchise
 - **directement** en cas d'hospitalisation
 - au retour de l'assuré et **sans intervention de la Sécurité Sociale** pour les autres frais de santé
 - Remboursement des soins dentaires d'urgence à concurrence de 70 % des frais réels, plafonné à 250 €
- Rapatriement sanitaire par le centre d'assistance
- Prise en charge d'un titre de transport Aller Retour et des frais de séjour pour un proche, en cas d'hospitalisation de l'assuré
- Mise à disposition de l'assuré d'un titre de transport Retour, en cas de décès d'un parent proche
- Retour accompagné des enfants
- Rapatriement du corps en cas de décès
- Frais d'un homme de loi à concurrence de 3.000 €
- Avance de la caution pénale à hauteur de 7.500 €
- Avance de fonds à concurrence de 500 €, en cas de perte ou vol de mode de paiement, de passeport
- Frais de recherche et de secours à concurrence de 4.000 €

Responsabilité Civile, vie privée

- Dommages corporels 4.500.000 €, dommages matériels 450.000 €, franchise 80 €.

Tarifs

Junior de moins de 25 ans : 3,5 € par jour
Adulte de moins de 65 ans : 4,5 € par jour
Senior de moins de 75 ans : 5,5 € par jour
Les juniors accompagnant 2 adultes ou 2 seniors, ne paient que 2,5 € par jour

<http://www.ava.fr> - <http://pro.ava.fr>





ANNULATION



Durée maximum de la garantie	30 ou 60 jours
Territorialité	Monde entier
Domicile de l'assuré	Union Européenne

Annulation-modification de voyage, y compris les rechutes ou aggravations de maladies antérieures.

- Remboursement des frais d'annulation, des arrhes ou acomptes à concurrence de 6.000 € par assuré ou 30.000 € par événement, franchise 30 €, en cas de :
 - Maladie, Accident, Hospitalisation ou Décès de l'assuré, d'un membre de sa famille ou du remplaçant professionnel de l'assuré, préalablement désigné au bulletin d'adhésion

L'assuré et son conjoint sont également garantis en cas de :

- Complication de grossesse avant le 8^{ème} mois
- Convocation administrative ou judiciaire, convocation à un examen de rattrapage
- Licenciement économique
- Dommages matériels importants au domicile nécessitant sa présence impérative
- Dommages graves au véhicule l'empêchant de se rendre au lieu de séjour
- Contre-indications et suites de vaccination
- Obtention d'un emploi pour les inscrits à l'ANPE
- Mutation professionnelle entraînant un déménagement
- Refus de congé, du fait de l'employeur, franchise 25 % des frais d'annulation
- Refus de visa

Annulation "tout sauf", ZAP

- Remboursement des frais d'Annulation à concurrence de 6.000 € par assuré, franchise 20 % des frais d'annulation avec un minimum de 150 € par dossier, en cas d'impossibilité de partir en raison de la survenance de TOUT événement imprévisible et indépendant de la volonté de l'assuré non énuméré ci-dessus, y compris les attentats et actes de terrorismes dans le pays de destination, SAUF :

- Toute circonstance ne nuisant qu'au simple agrément du voyage,
- La défaillance financière, la responsabilité du voyageur ou du transporteur,
- Les annulations du fait du transporteur ou du voyageur,
- Les annulations consécutives à un oubli de vaccination,
- Les annulations ayant pour origine la non-présentation d'un document indispensable au voyage.

Interruption de séjour

- Remboursement des prestations terrestres non utilisées, à concurrence de 6.000 € par assuré et 30.000 € par événement, suite à une intervention d'assistance, franchise 30 €

Tarifs, taux en fonction du prix du voyage

Annulation 30 jours avant le départ (barème SNAV)	4 %
Annulation 60 jours avant le départ (tout barème)	4,5 %

Rappel : prime minimum par personne : 35 €

On entend par événement, le cas où la garantie s'exerce en faveur de plusieurs assurés.

<http://www.ava.fr> - <http://pro.ava.fr>



SNAV* : Syndicat National de Agents de Voyages. Son barème précise le montant des frais qui restent à la charge du voyageur, en cas de renoncement au voyage. Plus le voyage est proche, plus les pénalités sont élevées, pour atteindre jusqu'à 100% du prix du voyage.

Ce descriptif n'est pas un document contractuel.



CAPITAL



Capital se décline selon deux formules

Territorialité	Monde entier
Domicile de l'assuré	Union Européenne
Limite d'âge	Aucune

Capital Accident 24/24

- Versement d'un capital en cas de décès accidentel 24h/24
- Versement d'un capital en cas d'incapacité permanente totale suite à accident, franchise 10 % (50 % pour les assurés de 75 à 80 ans, 80 % au delà)
- Doublement du capital, en cas d'accident d'avion

Durée de la garantie	Capital souscrit (au-delà de 320.000 €, nous consulter)			
	80.000 €	160.000 €	240.000 €	320.000 €
24 h	12 €	24 €	36 €	48 €
2 à 5 jours consécutifs	22 €	44 €	66 €	88 €
à partir de 6 jours	4 €/j	8 €/j	12 €/j	16 €/j
1 an	245 €	490 €	735 €	980 €

Professions dangereuses, nous consulter.

Pour les assurés de plus de 80 ans, l'indemnité versée, tant en cas de décès que d'invalidité, est plafonnée à 40% du capital souscrit, avec un maximum de 64.000 Eur.

Capital Accident Transport Public

- Versement d'un capital en cas de décès accidentel, en tant que passager d'un Transport Public de voyageur
- Versement d'un capital en cas d'incapacité permanente totale suite à accident, sans franchise

Durée de la garantie	Capital souscrit (au-delà de 320.000 €, nous consulter)		
	80.000 €	160.000 €	320.000 €
1 à 5 jours consécutifs	6 €	12 €	24 €
à partir de 6 jours	2 €/j	4 €/j	8 €/j
1 an	80 €	160 €	320 €

Professions dangereuses, nous consulter.

Pour les assurés de plus de 80 ans, l'indemnité versée, tant en cas de décès que d'invalidité, est plafonnée à 40% du capital souscrit, avec un maximum de 64.000 Eur.

Et en option Indemnités journalières accident, en cas d'hospitalisation

- Versement d'une indemnité forfaitaire journalière, sous déduction d'une franchise de 7 jours, en cas de :
 - hospitalisation ou d'astreinte à garder la chambre.

Montant de l'indemnité journalière versée	
40 €	80 €
15 €/mois	30 €/mois
180 €/an	360 €/an

Pour les assurés de plus de 70 ans, le versement est limité à 40 % du montant de l'indemnité et pendant un maximum de 180 jours.

<http://www.ava.fr> - <http://pro.ava.fr>





PLAN SANTE



Plan Santé se décline selon 2 formules

Durée maximum du séjour	1 an, renouvelable
Territorialité	Monde entier
Domicile de l'assuré	Union Européenne
Age limite, au-delà nous consulter	60 ans

Plan Santé International

Frais médicaux - Assistance - Rapatriement

- Prise en charge ou remboursement des frais médicaux **sans limite de montant et sans franchise**
 - directement en cas d'hospitalisation, après appel obligatoire au centre d'assistance
 - remboursement sans intervention de la Sécurité Sociale, pour les autres frais de santé (médecin, pharmacie)
 - remboursement des soins dentaires d'urgence à concurrence de 100 % des frais réels, plafonné à 300 €
- Rapatriement sanitaire par le centre d'assistance
- Prise en charge d'un titre de transport Aller Retour et des frais de séjour pour un proche, en cas d'hospitalisation de l'assuré
- Mise à disposition de l'assuré d'un titre de transport Retour, en cas de décès d'un parent proche
- Retour accompagné des enfants
- Rapatriement du corps en cas de décès
- Frais d'un homme de loi à concurrence de 3.000 €
- Avance de la caution pénale à hauteur de 7.500 €
- Avance de fonds à concurrence de 500 €, en cas de perte ou vol des moyens de paiement, de passeport
- Frais de recherche et de secours à concurrence de 5.000 €

Maintien des prestations Frais Médicaux en France, sur les bases du tarif de convention de la Sécurité Sociale

En cas de retour temporaire de l'assuré d'une durée maximum de 30 jours et avant l'échéance du contrat.

- Prise en charge des frais médicaux Hospitalisation, à concurrence de 1.000.000 € sans franchise
- Remboursement des autres frais de santé à concurrence de 15.000 €, sans franchise

Responsabilité Civile, vie privée

- Dommages corporels 4.500.000 €, dommages matériels 450.000 €, franchise 80 €

Bagages

- Vol de bagages en cours de transport aérien à concurrence de 2.000 € par assuré, franchise 15 €

Pour les objets de valeur le plafond de remboursement est de 50 % du montant de la garantie

Capital Accident

- Versement d'un capital de 8.000 € en cas de décès accidentel, 40.000 € en cas d'Invalidité

Et en option sur PSI Studies Garanties annulation et interruption d'études

- Remboursement des frais de scolarité en cas d'Annulation ou d'Interruption d'études
4% du coût des études, sur présentation de la facture de l'établissement scolaire à fournir à l'adhésion au contrat Plan Santé International

Plan Santé Assistance

Frais médicaux Accident

- Prise en charge ou remboursement des frais médicaux **uniquement en cas d'accident**, à concurrence de 8.000 €
 - directement en cas d'hospitalisation, après appel obligatoire au centre d'assistance, sans franchise
 - remboursement sans intervention de la Sécurité Sociale pour les autres frais de santé, franchise 25 €
 - remboursement des soins dentaires d'urgence à concurrence de 70 % des frais réels, plafonné à 250 €

Assistance - Rapatriement - Responsabilité Civile - Bagages - Capital Accident : dito Plan Santé International

Tarifs

Plan Santé International

Durée	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois	12 mois
moins de 35 ans	130 €	225 €	290 €	335 €	380 €	425 €	465 €	530 €	550 €	605 €	640 €	690 €
de 36 à 45 ans	200 €	320 €	430 €	495 €	575 €	640 €	710 €	785 €	855 €	925 €	990 €	1 070 €
de 46 à 55 ans	245 €	415 €	550 €	635 €	735 €	810 €	900 €	990 €	1 075 €	1 170 €	1 250 €	1 345 €
de 56 à 60 ans	335 €	565 €	750 €	870 €	990 €	1 105 €	1 230 €	1 475 €	1 520 €	1 585 €	1 710 €	1 830 €

▶ 50 % de réduction pour les assurés sociaux titulaires de la *Carte Européenne d'Assurance-Maladie* et séjournant dans un des pays de l'Union Européenne.

▶ 30 % de réduction pour les ayant droits de la CFE, Caisse des Français de l'Etranger, bénéficiant d'une prise en charge.

Notre intervention s'effectue dans l'un de ces deux cas en complément des remboursements de la Sécurité Sociale, de la mutuelle ou de la CFE.

▶ 50 % de majoration pour les activités rémunérées à l'étranger au-delà de 500 € par mois.

▶ Pour les familles de 2 parents et maximum 3 enfants de moins de 25 ans, multiplier la prime de l'assuré le plus âgé par 2,5 et appliquer les éventuelles majorations/réductions en fonction de la destination et du motif du séjour.

Pour les jeunes séjournant à l'étranger pour suivre des études (justificatifs à fournir à l'adhésion) ou pour effectuer un stage (rémunération jusqu'à 1.000 € par mois maximum), choisir les tarifs CAMPUS (pour les jeunes de 14 à 29 ans) ou MASTER (pour les jeunes de 30 à 39 ans) ci-dessous.

PSI Studies Spécial étudiant

Durée	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois	12 mois
Campus de 14 à 29 ans	40 €	80 €	105 €	140 €	165 €	195 €	220 €	250 €	275 €	305 €	330 €	360 €
Master de 30 à 39 ans	50 €	100 €	130 €	175 €	205 €	245 €	275 €	310 €	345 €	380 €	410 €	450 €

Plan Santé Assistance

Individuel	250 € par an
Famille	650 € par an

On entend par famille : 2 parents et jusqu'à 4 enfants de moins de 25 ans



INCOMING



Incoming se décline selon 3 formules

Durée maximum du séjour	1 an, renouvelable
Territorialité	Union Européenne
Domicile de l'assuré	Monde entier
Age limite, au-delà nous consulter	70 ans

Basic

Assistance - Rapatriement

- Rapatriement sanitaire par le centre d'assistance, dans le pays d'origine
- Rapatriement du corps en cas de décès

Responsabilité Civile, vie privée

- Assurance de la Responsabilité Civile, franchise 50 €
- Dommages corporels et matériels 50.000 €

Classic

Frais médicaux

- Prise en charge des frais d'hospitalisation jusqu'à 30.000 €
 - à 90 % jusqu'à 5.000 €
 - à 100 % jusqu'à 30.000 €
- Remboursement des frais médicaux hors hospitalisation
 - Médecin, pharmacie, analyse à 75 % des frais réels, avec un plafond de 750 € par trimestre.
 - Soins dentaires d'urgence, à 75 % des frais réels, avec un plafond de 150 € par trimestre.
 - Prothèses dentaires d'urgence, à 75 % des frais réels, avec un plafond de 250 € par trimestre.
- Optique, à 75 % des frais réels, avec un plafond de 25 € par trimestre.

Assistance – Rapatriement Responsabilité Civile : dito Basic

Privilège

Frais médicaux

- Prise en charge des frais d'hospitalisation jusqu'à 200.000 €
 - à 90 % jusqu'à 5.000 €
 - à 100 % jusqu'à 200.000 €
- Remboursement des frais médicaux hors hospitalisation : dito Classic

Assistance – Rapatriement Responsabilité Civile : dito Basic

Capital Accident

- Versement d'un capital de 8.000 € en cas de décès accidentel et 30.000 € en cas d'Invalidité

Bagages

- Vol de bagages en cours de transport aérien à concurrence de 800 € par assuré, franchise 15 €

Pour les objets de valeur le plafond de remboursement est de 30% du montant de la garantie.

Tarifs

Basic

	Prime forfaitaire annuelle
Moins de 30 ans	120 €
jusqu'à 70 ans	350 €

Classic & Privilège

Pour les jeunes de moins de 30 ans, dans le cadre d'une année d'études en France (justificatifs à fournir à l'adhésion) et bénéficiant de la Sécurité Sociale étudiante, choisir le tarif "Studies" ci-dessous : Notre intervention s'effectue alors "en complément" des indemnités versées par la Sécurité Sociale, sans toutefois couvrir les maladies antérieures.

	Prime forfaitaire annuelle
Etudiants de moins de 30 ans	185 €

Le contrat Incoming avec les formules Classic et Privilège uniquement, peut être souscrit en complément d'une couverture de prévoyance ou de santé, telle que la Sécurité Sociale au titre de la CMU. Notre intervention s'effectue alors en complément des indemnités versées, mais ne couvre pas les maladies antérieures.

- ▶ 30 % de réduction pour les étrangers assurés sociaux, séjournant dans un des pays de l'Union Européenne.

Classic	1 à 8 jours	9 à 15 jours	16 à 22 jours	23 à 30 jours	31 à 45 jours	2 mois	3 mois	Mois supp.
- de 30 ans	44 €	49 €	60 €	65 €	98 €	119 €	179 €	70 €
30 à 40 ans	54 €	65 €	76 €	87 €	125 €	157 €	228 €	87 €
41 à 50 ans	65 €	81 €	98 €	108 €	162 €	200 €	298 €	120 €
51 à 60 ans	76 €	109 €	125 €	141 €	212 €	260 €	385 €	157 €
61 à 70 ans	87 €	125 €	146 €	163 €	244 €	298 €	439 €	190 €

Privilège	1 à 8 jours	9 à 15 jours	16 à 22 jours	23 à 30 jours	31 à 45 jours	2 mois	3 mois	Mois supp.
- de 30 ans	54 €	71 €	82 €	92 €	136 €	168 €	244 €	98 €
30 à 40 ans	71 €	92 €	103 €	119 €	174 €	217 €	320 €	125 €
41 à 50 ans	92 €	114 €	136 €	152 €	228 €	282 €	412 €	168 €
51 à 60 ans	109 €	152 €	174 €	195 €	293 €	363 €	537 €	217 €
61 à 70 ans	125 €	174 €	201 €	228 €	336 €	418 €	613 €	266 €





AVANTAGES



Durée maximum d'un séjour	30 jours
Territorialité	Monde entier
Domicile de l'assuré	Union Européenne

Frais médicaux - Assistance - Rapatriement

- Prise en charge ou remboursement des frais médicaux à concurrence de 500.000 €.
 - directement en cas d'hospitalisation, sans franchise
 - au retour de l'assuré et sans intervention de la Sécurité Sociale pour les autres frais de santé, franchise 30 €
 - Remboursement des soins dentaires d'urgence à concurrence de 70 % des frais réels, plafonné à 250 €
- Rapatriement sanitaire par les centres d'assistance
- Prise en charge d'un titre de transport Aller Retour et des frais de séjour pour un proche, en cas d'hospitalisation de l'assuré
- Mise à disposition de l'assuré d'un titre de transport Retour, en cas de décès d'un parent proche
- Retour accompagné des enfants
- Rapatriement du corps en cas de décès
- Frais d'un homme de loi à concurrence de 3.000 €
- Avance de la caution pénale à hauteur de 7.500 €
- Avance de fonds à concurrence de 500 €, en cas de perte ou vol de mode de paiement, de passeport
- Frais de recherche et de secours à concurrence de 4.000 €

Responsabilité Civile, vie privée

- Dommages corporels 4.500.000 €, dommages matériels 450.000 €, franchise 80 €

Annulation-modification de voyage, y compris les rechutes ou aggravations de maladies antérieures

- Remboursement des frais d'annulation à concurrence de 10.000 € par an et par adhésion, en cas de :
 - Maladie, Accident, Hospitalisation ou Décès de l'assuré, d'un membre de sa famille ou du remplaçant professionnel de l'assuré, préalablement désigné au bulletin d'adhésion.

L'assuré et son conjoint sont également garantis en cas de :

- Complication de grossesse avant le 8ème mois
- Convocation administrative ou judiciaire, convocation à un examen de rattrapage
- Licenciement économique
- Dommages matériels importants au domicile nécessitant sa présence impérative
- Dommages graves au véhicule l'empêchant de se rendre au lieu de séjour
- Contre-indications et suites de vaccination
- Obtention d'un emploi pour les inscrits à l'ANPE
- Mutation professionnelle entraînant un déménagement
- Refus de congé, du fait de l'employeur, franchise 25 %
- Refus de visa

Interruption de séjour

- Remboursement des prestations terrestres non utilisées, à concurrence de 10.000 € par an et par adhésion suite à une intervention d'assistance

Bagages

- Vol de bagages à concurrence de 1.000 € par événement et 2.000 € par an et par adhésion.

Pour les objets de valeur le plafond de remboursement est de 50% du montant de la garantie.

- Indemnité de 150 € maximum en cas de retard de bagages de plus de 24 h
- Indemnité de 150 € maximum en cas de retard d'avion de plus de 6 h

Capital Accident

- Versement d'un capital de 15.000 € en cas de décès accidentel ou d'Invalidité
- Versement d'un capital de 30.000 € en cas de décès accidentel aérien

Et en option...

A souscrire à l'adhésion au contrat,

- ▶ A1 Annulation à concurrence de 15.000 € par an au lieu de 10.000 € par an.
- ▶ A2 Vol, perte de vos bagages à concurrence de 3.000 € par an au lieu de 1.500 € par an.
- ▶ A3 Individuelle Accident, Décès et Invalidité par tranche de 75.000 € en complément du forfait (maximum 450.000 €).

A souscrire en cours d'année, à l'occasion d'un voyage ponctuel

- ▶ B1 Extension de toutes les garanties pour un séjour jusqu'à 60 jours consécutifs.
- ▶ B2 Complément par tranche de 1.500 € du plafond de la garantie Annulation.
- ▶ B3 Individuelle Accident, Décès et Invalidité par tranche de 150.000 € (maximum 450.000 €).
- ▶ B4 Garanties de notre contrat SNOW COOL pour les séjours à la montagne, voir page 4.
- ▶ B5 Garantie ZAP, Annulation "Tout sauf", voir Tourist Card page 3.

Tarifs

Individuel	110 €
Famille* ou Couple*	160 €
Enfant additionnel*	20 €

*Famille, un couple et 2 enfants de moins de 25 ans
 *Couple, les conjoints ou concubins
 *Enfant, un jeune de moins de 25 ans, adossé à un forfait Individuel ou Famille/Couple

Les options

A1	Annulation jusqu'à 15.000 €/an	35 € par forfait
A2	Bagages jusqu'à 3.000 €/an	20 € par forfait
A3	Capital décès - invalidité par tranche de 75.000 €	140 € par assuré

B1	Extension pour séjour jusqu'à 60 jours consécutifs	35 € par forfait
B2	Annulation par tranche de 1.500 €	20 € par forfait
B3	Capital décès - invalidité par tranche de 150.000 €	8 €/jour et par assuré
B4	garanties neige SNOW COOL	20 € par forfait
B5	Annulation ZAP	50 € par forfait



Durée maximum d'une mission	365 jours consécutifs
Territorialité	Monde entier
Domicile de l'assuré	Union Européenne
Limite d'âge de l'assuré	Aucune

Frais médicaux - Assistance - Rapatriement

- Prise en charge ou remboursement des frais médicaux **sans limite de montant et sans franchise**
 - directement en cas d'hospitalisation
 - au retour de mission de l'assuré pour les autres frais de santé (médecin, pharmacie)
- Prise en charge ou remboursement des frais médicaux en France suite à une hospitalisation à l'étranger,
- Transport au centre médical, rapatriement au domicile, retour du conjoint,
- Prise en charge d'un titre de transport Aller Retour et des frais de séjour pour un proche, en cas d'hospitalisation de l'assuré
- Mise à disposition de l'assuré d'un titre de transport Retour, en cas de décès d'un parent proche
- Prise en charge des frais de séjour à l'hôtel
- Rapatriement du corps en cas de décès,
- Frais d'un homme de loi à concurrence de 5.000 €
- Avance de la caution pénale à hauteur de 50.000 €
- Collaborateur de remplacement, retour anticipé du dirigeant,
- Envoi de médicaments introuvables sur place,
- Conseils et informations avant le départ,
- Assistance psychologique
- Frais de recherche et de secours à concurrence de 20.000 €

Evacuation politique, Enlèvement

- Frais d'évacuation à la suite d'une décision politique ou d'un événement politique ou militaire
- Indemnité en cas de détention résultant d'un enlèvement ou d'une prise d'otage

Responsabilité Civile, vie privée

- Dommages corporels, matériels et/ou immatériels 7.500.000 € sans franchise

Protect'Mission

- Garantie perte ou vol des cartes assurées, des clés
- Garantie vol par agression des espèces retirées, utilisation frauduleuse de carte SIM des cartes assurées, des clés,
- Garantie détérioration des effets personnels suite à agression

Bagages

- Perte, vol et détérioration de bagages de l'assuré à concurrence de 8.000 €, sans franchise
- Perte, vol et détérioration d'équipement professionnel de l'entreprise à concurrence de 8.000 €, sans franchise
- Indemnité de 1.000 € maximum en cas de retard de bagages de plus de 4h
- Indemnité de 1.000 € maximum en cas de retard d'avion de plus de 4h

Annulation-modification de voyage

- Remboursement des frais d'annulation ou de modification de voyage avant le départ à concurrence de 10.000 €

Capital Accident

- Versement d'un capital de 50.000 €, en cas de décès accidentel ou 50.000 €, en cas d'invalidité
- Majoration de 10 % du capital, par enfant à charge, en cas de décès de l'assuré
- Majoration de 50 % du capital, en cas d'attentat, d'acte de terrorisme, d'agression ou de mouvement populaire
- Accompagnement psychologique et aide aux démarches administratives
- Aménagement du domicile en cas d'invalidité supérieure à 33 %
- Indemnité journalière de 50 €, en cas de coma par accident

Et pour la formule TOP

Capital Accident renforcé

- Versement d'un capital en cas de décès accidentel ou d'invalidité, par tranche de 100.000 € (max 400.000 €), 24h/24
- Versement d'un capital supplémentaire de 200.000 €, en cas d'accident dans un Transport Public.

Dommages au véhicule de location, CDW / LDW

- A concurrence du montant de la franchise ou du montant des réparations, maximum 25.000 €

Tarifs

<i>Cotisation annuelle par personne</i>	150 €	(76 € à partir de 5 assurés)
---	-------	------------------------------

Formule Top, pour du Capital Accident renforcé

<i>Montant du capital</i>	<i>Cotisation annuelle par personne</i>
100.000 €	290 €
200.000 €	400 €
300.000 €	450 €
400.000 €	560 €

- ▶ Pas d'exclusion Risque de Guerre, Terrorisme, Nucléaire, Chimique, Bactériologique (Irak, Afghanistan, Corée du Nord, Somalie, Tchécshénie : déclaration préalable obligatoire pour surprime éventuelle)
- ▶ Au delà de 400.000 € et jusqu'à 1.000.000 €, nous consulter.

Pour une approche "collective et/ou à la carte" : AVA Mission Entreprise, nous consulter.





Territorialité	Monde entier
Domicile de l'assuré	Union Européenne
Limite d'âge	55 ans

Frais médicaux - Assistance - Rapatriement

- Prise en charge des frais d'hospitalisation jusqu'à 500.000 €
 - à 95 % jusqu'à 10.000 €
 - à 100 % jusqu'à 500.000 €
- Remboursement des frais médicaux hors hospitalisation
 - Médecin, pharmacie, à 75 % des frais réels avec un plafond de 8.000 € par an, franchise 40 €
 - 100.000 € en déplacement professionnel ou en vacances
- Rapatriement sanitaire par les centres d'assistance
- Prise en charge d'un titre de transport Aller Retour et des frais de séjour pour un proche, en cas d'hospitalisation de l'assuré
- Mise à disposition de l'assuré d'un titre de transport Retour, en cas de décès d'un parent proche
- Rapatriement du corps en cas de décès
- Retour accompagné des enfants
- Assistance Juridique en cas d'Accident de la Circulation à concurrence de 1.000 €
- Avance de la caution pénale à hauteur de 10.000 €
- Transmission de messages urgents
- Aide au remplacement de documents à concurrence de 200 € an, franchise 15 €
- Collaborateur de remplacement en cas d'incapacité de l'assuré de plus de 30 jours
- Kidnapping - Rançon.

Responsabilité Civile, vie privée

- Dommages corporels 4.500.000 € et dommages matériels 450.000 €, franchise 80 €

Bagages

- Vol de bagages à concurrence de 1.000 € par assuré, franchise 15 €
- Indemnité de 150 € maximum en cas de retard de bagages de plus de 24h ou de retard d'avion de plus de 6 h

Dommages au véhicule de location

- Remboursement des dommages matériels causés au véhicule loué.

Capital Accident

- Versement d'un capital de 80.000 € en cas de décès accidentel ou d'Invalidité avec doublement Accident d'avion
- Indemnité journalière suite à une hospitalisation, 30 €/ jour jusqu'à 1 an
 - franchise 1 jour en cas d'accident
 - franchise 7 jours en cas de maladie

Garantie Annulation

- Frais d'Annulation de voyage à concurrence de 3.000 € par an.

Les garanties sont acquises dans le pays de résidence et au cours de tout déplacement professionnel ou privé (jusqu'à 30 jours consécutifs), y compris dans le pays d'origine.

Tarifs

Pays	Moins de 30 ans			30 à 39 ans			40 à 55 ans		
	1 personne	Couple	Enfant	1 personne	Couple	Enfant	1 personne	Couple	Enfant
USA Canada	1700 €	3100 €	1200 €	2100 €	3800 €	1200 €	2500 €	4500 €	1200 €
Asie Amérique du Sud									
Afrique Moyen-Orient	1200 €	2200 €	700 €	1500 €	2900 €	700 €	2000 €	3600 €	700 €
Europe de l'Est									
Union Européenne	850 €	1550 €	400 €	1200 €	2200 €	400 €	1600 €	3100 €	400 €

- ▶ 30 % de réduction pour les ayant droits de la CFE, Caisse des Français de l'Etranger, bénéficiant d'une prise en charge.



MED EXPAT



MED Expat se décline selon 2 formules

Basic

Territorialité	Monde entier
Domicile de l'assuré	Union Européenne
Limite d'âge	55 ans

Frais médicaux

- Prise en charge ou remboursement des frais médicaux à concurrence de 500.000 €,
 - directement et sans franchise en cas d'hospitalisation dans un établissement agréé
 - remboursement à concurrence de 90 % des frais réels pour les autres frais de santé, franchise minimum 25 €
 - Entente préalable de l'assisteur pour les frais de radiologie et de kinésithérapie.

Assistance - Rapatriement

- Rapatriement sanitaire par le centre d'assistance
- Prise en charge d'un titre de transport Aller Retour et des frais de séjour pour un proche, en cas d'hospitalisation de l'assuré
- Retour accompagné des enfants
- Rapatriement du corps en cas de décès
- Frais d'un homme de loi à concurrence de 3.000 €
- Avance de la caution pénale à hauteur de 7.500 €

Privilège

Frais médicaux - Assistance - Rapatriement : dito Basic

Garanties complémentaires

- Soins dentaires : remboursement à concurrence de 90 % des frais réels, plafonné à 380 € par dent et à 2.280 € par an et par assuré. Sans délai de carence pour les soins d'urgence, après un délai de 3 mois pour les soins courants et 9 mois pour les prothèses.
- Frais d'optique (montures, verres, lentilles) à concurrence de 90% des frais réels, plafonnés à 220 € par an et par bénéficiaire.
- Frais de maternité : accouchement à concurrence de 100% des frais réels, plafonnés à 50.000 €.
- Soins pré et post-nataux à concurrence de 90 % des frais réels, plafonnés à 1.600 € après entente préalable.

En cas de Maternité, la garantie n'est acquise qu'aux assurées de moins de 40 ans à la souscription du contrat et après l'application d'un délai de carence de 10 mois.

Les garanties sont valables dans le pays de résidence et au cours de tout déplacement professionnel ou privé de courte durée (jusqu'à 30 jours consécutifs, maximum 3 mois par an), y compris dans le pays d'origine.

Tarifs

Les forfaits annuels

► 30 % de réduction sur les forfaits annuels pour les ayant droits de la CFE, Caisse des Français de l'Etranger, bénéficiant d'une prise en charge.

Basic	Individuel	Famille
Monde entier, sauf USA/Canada	935 €	2.200 €
USA, Canada	995 €	2.500 €

Privilège	Individuel	Famille
Monde entier, sauf USA/Canada	2.500 €	6.000 €
USA, Canada	3.500 €	8.000 €

Option A

Responsabilité Civile, vie privée

- Dommages corporels 4.500.000 € et matériels 450.000 €, franchise 80 €

Bagages

- Vol de bagages en cours de transport aérien à concurrence de 750 € par assuré, franchise 25 €.
- Pour les objets de valeur le plafond de remboursement est de 30 % du montant de la garantie.

150 € par personne	400 € par famille
--------------------	-------------------

Option B - Assistance étendue

- Prise en charge d'un titre de transport Aller Retour et des frais de séjour pour un proche, en cas d'hospitalisation de l'assuré
- Mise à disposition de l'assuré d'un titre de transport Retour, en cas de décès d'un parent proche
- Avance de fonds en cas de perte ou vol des moyens de paiement, papiers d'identité ou billets d'avion.
- Frais de recherche et de secours, y compris lors de la pratique du ski.

145 € par personne	390 € par famille
--------------------	-------------------

Option C - Capital Accident 24h/24

- Versement d'un capital variable de 80.000 € jusqu'à 320.000 €, en cas de décès accidentel ou d'invalidité.
- Doublement du capital en cas d'accident d'avion.

245 € par tranche de 80.000 €

Option D - Indemnités Journalières accident

- Versement d'une indemnité forfaitaire journalière (sous déduction d'une franchise de 7 jours), en cas :
 - d'arrêt de travail par décision médicale, d'un assuré exerçant une activité professionnelle
 - d'hospitalisation ou d'astreinte à garder la chambre, d'un assuré n'exerçant pas d'activité professionnelle.

180 € par an pour une indemnité journalière de 40 €
360 € par an pour une indemnité journalière de 80 €

On entend par famille : 2 parents et jusqu'à 3 enfants de moins de 21 ans (26 ans en cas d'études supérieures)